

I N S T I T U T
de la gestion publique et du développement économique



FORMATIONS SPÉCIFIQUES OU SUR MESURE

2019



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

FORMATIONS SPÉCIFIQUES OU SUR MESURE



Vous êtes directeur des ressources humaines et vous recherchez une solution de formation
Vous êtes responsable d'un service et vos besoins en formation sont réguliers
Vous êtes manager et vous cherchez à faire monter votre équipe en compétence
Vous êtes chef de projet et vous avez des attentes particulières en matière de formation de vos collaborateurs...

... les formations spécifiques ou sur mesure de l'IGPDE sont faites pour vous.

Une formation spécifique ou sur mesure, pourquoi ?

Certains responsables de service peuvent se retrouver confrontés à la nécessité de devoir former une dizaine, plusieurs dizaines, voire exceptionnellement des centaines de collaborateurs. D'autres connaissent des situations de fort renouvellement qui justifient l'organisation de formations régulières ou ont des attentes très précises. D'autres encore sont à la recherche de solutions de formation rapides et opérationnelles.

Dans toutes ces situations, les formations proposées à notre catalogue peuvent ne pas être appropriées. En effet, il n'est pas toujours possible d'accueillir plusieurs agents d'un même service, car les sessions proposées sont ouvertes simultanément à toutes les directions et, pour les formations interministérielles, à tous les ministères. En outre, les sessions peuvent être programmées à des dates trop lointaines. Enfin, pour davantage de commodités, certains services préfèrent organiser les formations dans leurs locaux.

Au-delà d'un certain nombre d'agents à former ou lorsqu'un service est confronté à un besoin de formation récurrent, particulier ou à des périodes précises, un réflexe s'impose : **la formation spécifique ou sur mesure !**

Une formation spécifique ou sur mesure, qu'est-ce que c'est ?

➔ Une formation spécifique, c'est d'abord **la privatisation d'une formation existante** : toutes les formations proposées par l'IGPDE à son catalogue peuvent être organisées pour des agents d'un même service ou d'une même direction et ceci, autant de fois que nécessaire. Seule condition : que le nombre de stagiaires pour chaque formation soit au minimum de 8 (6 pour les formations bureautiques et informatiques).

➔ Une formation spécifique, c'est aussi **l'adaptation d'une formation existante** : un environnement professionnel différent ou des métiers particuliers peuvent justifier un ajustement des modules, plus ou moins grand selon les cas. Les fiches formation présentées dans le catalogue servent alors de point de départ pour proposer des actions de formation personnalisées en fonction des besoins spécifiques exprimés par le service au moment de sa demande. Le travail d'adaptation est réalisé par l'IGPDE, avec le prestataire et en constante relation avec le client.

➔ Cela peut être enfin une **formation spécifique intégralement conçue « sur mesure »**, lorsqu'il s'agit de l'organisation d'une formation correspondant à des attentes précises, nécessitant un travail de contextualisation de la session ou lorsqu'il s'agit de la conception d'une formation nouvelle. L'IGPDE étudie dans ce cas les conditions de réalisation de la demande.

Un exemple de formation spécifique au sein des ministères économiques et financiers : stratégie d'influence et animation de réseau (DGE)

La demande de formation spécifique émanait de la direction générale des entreprises pour un public constitué de chargés de mission développement économique (CMDE) des DI(R)ECCTE, dont le rôle est de participer à la mise en œuvre d'actions favorisant la compétitivité des entreprises dans les domaines de l'industrie, des services, du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

La formation visait à leur donner les outils de communication (théoriques, méthodologiques) nécessaires pour valoriser et défendre la position de leur structure, animer des réseaux de professionnels, créer les conditions d'une coopération en situation fonctionnelle, renforcer leur efficacité professionnelle et relationnelle dans les contacts avec ses partenaires professionnels.

Cette formation a rencontré un vif succès, les stagiaires évoquant une « formation indispensable pour un CMDE » et a suscité la commande d'une deuxième session.

Un exemple de formations spécifiques pour des clients interministériels : les formations relatives au télétravail et à la relation avec les usagers

Les formations « Devenir télétravailleur » et « Manager les télétravailleurs » inscrites au catalogue de l'IGPDE bénéficient de la labellisation de l'École du management et des ressources humaines.

Cette thématique intéresse des clients très différents de l'Institut (ministère des Armées, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, universités, Institut Mines-Télécom, Insee...) qui ont souhaité former leurs télétravailleurs et/ou leurs managers – le plus souvent les deux populations – au cadre réglementaire applicable et aux méthodes de travail les plus appropriées.

Le même intérêt de clients nombreux et extrêmement divers est observé pour la thématique de la relation avec les usagers, dont les modules « agents » et « encadrants » font l'objet d'un volume important de commandes.

L'IGPDE est ainsi à même d'accompagner un client dans la formation globale d'une entité, de ses agents à ses managers.

Une formation spécifique ou sur mesure, c'est simple ?

Si votre demande de formation est clairement définie, il suffit de vous adresser à votre conseiller formation. Celui-ci remplit le formulaire de formation spécifique, téléchargeable sur le portail de l'IGPDE, onglet « Formations », rubrique « formations spécifiques et sur mesure » : www.economie.gouv.fr/igpde

Une fois renseignée l'identité du service demandeur, la demande de formation doit préciser le contexte de la demande, l'objectif de la formation souhaitée, le public concerné ainsi que la durée, la date et le lieu.

Le formulaire est adressé par voie électronique à la chargée de clientèle dédiée à votre structure au sein du département des Relations avec les clients (RECIT) de l'IGPDE ou à défaut, sur la boîte fonctionnelle (info.igpde@finances.gouv.fr).

Dans les sept jours suivant l'envoi, le conseiller formation reçoit un accusé réception de la part de l'IGPDE et, dans un délai de trois semaines, une proposition d'action de

formation. Si celle-ci recueille votre accord, l'IGPDE met au point l'action de formation avec vous et le prestataire qu'il a sélectionné.

De façon très souple, la possibilité vous est offerte d'organiser la formation dans vos locaux si vous le souhaitez.

Une formation mutualisée, c'est possible ?

Si vous avez des thématiques communes avec d'autres services, directions ou organismes des ministères économiques et financiers et que vous souhaitez les partager, vous pouvez le faire en mutualisant vos demandes de formation. Cette formule est également envisageable lorsque vous avez un nombre insuffisant de stagiaires à inscrire compte tenu de vos effectifs et/ou de la technicité du thème de formation souhaité. Votre demande de formation est transmise à l'IGPDE avec la mention « mutualisable », l'IGPDE s'occupe ensuite de trouver les participants dans les structures ayant les mêmes besoins.



L'IGPDE a été certifié ISO 9001 par AFNOR CERTIFICATION en juin 2014 pour le système de management de la Qualité mis en place sur ses activités de formation et en particulier sur son activité de formation spécifique ou sur mesure. Confirmée en 2015, 2016 et 2017 la certification est renouvelée en juin 2018, dans la nouvelle version de la norme qui inclut la direction et les fonctions support. Vous avez ainsi la garantie que l'Institut agit dans une véritable démarche d'amélioration continue orientée vers votre satisfaction de client.

En résumé

Quand recourir à une formation spécifique ou sur mesure ?

- Lorsque le nombre d'agents à former est important, à partir de 8 personnes (6 pour les formations bureautiques et informatiques) et au-delà
- Lorsque le besoin de formation est récurrent
- Lorsque les attentes du service sont particulières
- Lorsque la session de la formation au catalogue IGPDE qui vous intéresse est programmée à une date trop lointaine.

Quels sont les avantages d'une formation spécifique ou sur mesure ?

- La simplicité
- L'assurance d'une formation personnalisée
- Le choix de la période de formation
- La possibilité de tenir la formation dans vos locaux
- Un coût optimisé (si vous êtes un client interministériel).

**Pour plus de renseignement,
contactez votre chargée de clientèle
au sein du département RECIT
ou la cellule écoute Clients :**

par téléphone au 01 57 53 22 22 (serveur vocal)

par courrier électronique : info.igpde@finances.gouv.fr